

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 65**12 février 1997****SOMMAIRE**

BSOP Invest S.A., Luxembourg	page 3074	Euro Properties Comfort S.A., Luxembourg	3095
Buttik Cado, S.à r.l., Dudelange	3074	Febex Technique S.A., Luxembourg	3095
Caflora S.A., Bertrange	3074	Fidel International Holding S.A.H., Luxembourg ..	3095
Caflora 2 S.A., Pétange	3074	Fiduciaire Van Loey et Patteet S.A., Luxembourg	3096
Cafruta S.A., Bertrange	3075	Financière Morgane S.A., Luxembourg	3096
Can, S.à r.l., Luxembourg	3079	Finmal S.A., Luxembourg	3094
(Il) Cantuccio, S.à r.l., Luxembourg	3110	Five Arrows Management S.A., Luxembourg	3096
Capfi Luxembourg S.A., Luxembourg	3080	Frilux S.A., Luxembourg	3100
Captilux S.A., Luxembourg	3075	Gebarde Media Investments S.A., Luxembourg ...	3099
Caresta S.A., Bertrange	3080	Gercor 55 S.A., Luxembourg	3096, 3099
Carrelages Zoratto, S.à r.l., Ehnen	3081	Gerinter S.A., Luxembourg	3100
Carrera Invest S.A., Luxembourg	3080	Gironde S.A., Luxembourg	3101
Casona S.A., Luxembourg	3081, 3084	Gordana Holding S.A., Luxembourg	3102
Casper - Nuet Partners S.A., Senningerberg	3081	Hidari Holding S.A., Luxembourg	3109
Castelli International S.A., Luxembourg	3082	High Towers Holding S.A., Luxembourg	3101
Caterman S.A., Windhof/Koerich	3081, 3082	Hinter Dem Schloss Immobilière S.A., Junglinster	3101
Ceber Finance S.A., Luxembourg	3082	H I T M, S.à r.l., Luxembourg	3102
CEC, Consulting Engineering Constructions S.A., Luxembourg	3082	Hoya S.A., Luxembourg	3109
Clost S.A., Luxembourg	3082	Hydroventure S.A., Luxembourg	3110
Collette, S.à r.l., Reckange/Mersch	3083	IB Service Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3110
Colmet, S.à r.l., Luxembourg	3083	Ilis Corporation S.A., Luxembourg	3100
Comali S.A., Bertrange	3083	INFILUX, Investissements Financiers Luxembour- geois et Internationaux S.A., Luxembourg	3111
Comat Conter & Cie S.A., Howald	3084	INRESTOUR, International Real Estate and Tourist Company S.A., Luxembourg	3075
Comat Location S.A., Howald	3084	Interbowling, S.à r.l., Foetz	3110
Comat Matériel, S.à r.l., Howald	3084	International Assets Fund, Sicav, Luxembourg ...	3111
Comat S.A., Howald	3079	International Projects Finance S.A., Luxembourg ..	3111
Compagnie d'Investissements Pharmaceutiques S.A., Luxembourg	3083	Investal S.A., Luxembourg	3112
Construmat S.A., Steinfort	3086	Investia S.A., Luxembourg	3112
Coparco S.A., Luxembourg	3086	Kamfin H. S.A., Luxembourg	3112
Cosmopolitan Investors S.A., Luxembourg	3084	Kanlpe S.A.H., Luxembourg	3112
Createam S.A., Bertrange	3086	Kiwinter S.A., Luxembourg	3112
Dapol S.A., Luxembourg	3089	Konings, S.à r.l., Luxembourg	3113
Den Dekker, S.à r.l., Junglinster	3089	Leesch Frères S.A., Bertrange	3113
Den Norske Bank (Luxembourg) S.A., Senninger- berg	3086	Lorcom, S.à r.l., Luxembourg	3113
Dia S.A., Luxembourg	3085	Lorena S.A., Luxembourg	3113
Digest S.A., Bertrange	3090	Luxomed S.A.H., Luxembourg	3118
Dimex S.A., Bertrange	3090	Lux Transit, S.à r.l., Roeser	3114
Dipylon S.A., Luxembourg	3090	Lux Transport, GmbH, Windhof	3113
Domanium Luxembourg S.A., Howald	3091	Lynx Productions S.A., Luxembourg	3118
Dr. Perthain & Partners, S.à r.l., Luxembourg	3090	M.A.R. International S.A., Luxembourg	3120
East Trade Company, S.à r.l., Luxembourg	3089	Mauron S.A., Luxembourg	3118
Ecogec, S.à r.l., Junglinster	3093	Mercolec S.A., Luxembourg	3117
Efinat S.A., Luxembourg	3093	M et B Consultants S.A., Esch-sur-Alzette ..	3087, 3089
Elefint S.A., Luxembourg	3091, 3093	Mondilux International Investments S.A., Luxem- bourg	3114, 3117
Elms Park S.A., Luxembourg	3093	Montesa S.A., Bertrange	3120
Etablissements Even, S.à r.l., Luxembourg	3094	MULUFI, Mutuelle Luxembourgeoise de Participa- tions Financières S.A., Luxembourg	3120
Ets Kuhn S.A., Luxembourg	3093	Murfet S.A., Luxembourg	3102
Euramyrl S.A., Soparfi, Luxembourg	3094	Parissimmo S.A., Luxembourg	3118, 3119
Eurexport S.A. Luxembourg	3094		
Euroland S.A., Luxembourg	3094		

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.903.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 mai 1996

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
Signature

(43112/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

BUTTIK CADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 14, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 34.596.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(43113/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAFLORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43117/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAFLORA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43118/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAFRUTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43119/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAPTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.395.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CAPTILUX S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43124/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

INRESTOUR, INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. CAL LUXEMBOURG AG).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 31.577.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAL LUXEMBOURG AG, ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.577, constituée suivant acte reçu en date du 29 août 1989, publié au Mémorial C, numéro 25 du 22 janvier 1990 et dont les statuts n'ont subi jusqu'à ce jour aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur John Oestreicher, employé privé, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., en abrégé INRESTOUR S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'article 2 des statuts (Objet social) pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Remplacement des 1.250 actions de capital existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- par 125 actions de capital d'une valeur nominale de LUF 10.000,-;

4. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 31.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 32.250.000,- par la création et l'émission de 3.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

5. Souscription et libération intégrale en numéraire des 3.100 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société de droit panaméen RASTINTRA FINANCE CORPORATION, Panama;

6. Modification afférente de l'article 3 des statuts;

7. Remplacement de Monsieur Romain Schumacher comme administrateur de la société par Monsieur Robert Elvinger, expert comptable et fiscal, demeurant à Luxembourg;

8. Remplacement de Monsieur Robert Elvinger, comme commissaire aux comptes de la société par la société VAN CAUTER, S.à r. l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore;

9. Refonte complète des statuts en langue française pour les adapter aux décisions à prendre.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., en abrégé INRESTOUR S.A. et de modifier, en conséquence, le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., en abrégé INRESTOUR S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social de la société, ayant désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de capital existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs) par 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, 10 (dix) actions anciennes donnant droit à 1 (une) action nouvelle et à l'annulation des actions anciennes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 31.000.000,- (trente et un millions de francs) pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs) à LUF 32.250.000,- (trente-deux millions deux cent cinquante mille francs) par la création et l'émission de 3.100 (trois mille cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 3.100 (trois mille cent) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société de

droit panaméen RASTINTRA FINANCE CORPORATION, ayant son siège social à Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (République de Panama).

Souscription et libération

Ensuite, la société RASTINTRA FINANCE CORPORATION, prédésignée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Robert Elvinger, préqualifié, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, laquelle, par son représentant susnommé a déclaré souscrire les 3.100 (trois mille et cent) actions nouvelles et les libérer intégralement par un versement en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre disposition, la somme de LUF 31.000.000,- (trente et un millions de francs).

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à LUF 32.250.000,- (trente-deux millions deux cent cinquante mille francs), représenté par 3.225 (trois mille deux cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Septième résolution

Pour tenir compte de toutes les résolutions prises ci-avant et de toutes les modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de procéder en langue française à une refonte complète des statuts de la société nouvellement dénommée INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., en abrégé INRESTOUR S.A. pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

STATUTS

Titre 1^{er}. - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., en abrégé INRESTOUR S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à LUF 32.250.000,- (trente-deux millions deux cent cinquante mille francs), représenté par 3.225 (trois mille deux cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II. - Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que de ses modifications ultérieures.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Romain Schumacher, employé privé, demeurant à Olm, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 1999.

Suite à cette nomination, le conseil d'administration de la société INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A., en abrégé INRESTOUR S.A. se compose comme suit:

1. Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
2. Monsieur Pierre Fontaine, employé privé, demeurant à Arlon-Waltzing (Belgique);
3. Monsieur Patrick Marchal, employé privé, demeurant à Longwy-Haut (France).

L'assemblée décide de nommer la société VAN CAUTER, S.à r.l., Réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert Elvinger, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 1999.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Elvinger, J. Oestreicher, B. Klapp, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 1996, vol. 825, fol. 27, case 11. – Reçu 310.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 décembre 1996.

J. Elvinger.

(43120/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg.

H. R. Luxembourg B 55.029.

AUSZUG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 14. November 1996, eingetragen in Luxembourg, den 18. November 1996, Band 94S, Blatt 41, Fach 9, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAN, S.à r.l., mit Sitz in Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxembourg, Sektion B unter der Nummer 55.029,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. Mai 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 420 vom 28. August 1996,

geht hervor:

Dass Herr Sait Köse, Verkäufer, wohnhaft in L-2230 Luxembourg, 50, rue du Fort Neipperg aufgrund obenerwähnter Gründungsurkunde und einer Anteilübertragung unter Privatschrift vom 31. Oktober 1996, alleiniger Teilhaber der Gesellschaft ist.

Dass die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung einfach und vorbehaltlos, den Rechten des Teilhabers gemäss aufgelöst und liquidiert ist.

Dass der Teilhaber persönlich die gesamte Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt.

Dass er die Unterlagen und Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren aufbewahrt.

Dass die Demission des technischen Geschäftsführers Antonio Aversa mit sofortiger Wirkung angenommen ist und ihm Entlastung erteilt ist.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 2. Dezember 1996.

P. Decker.

(43121/206/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald.

R. C. Luxembourg B 13.695.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 103, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Signatures.

(43140/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAPFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 8.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 1994, M. Raymond Vaxelaire, administrateur de sociétés, B-Uccle, a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1995. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour CAPFI LUXEMBOURG S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43122/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CAPFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 8.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Raymond Vaxelaire ainsi que celui du commissaire aux comptes Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans et Monsieur Jean-Pierre Felgen, attaché de direction, B-Waltzing a été nommé administrateur, également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour CAPFI LUXEMBOURG S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43123/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CARESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur;
- La S.A. SHOPLAND, Vaduz, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43125/539/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CARRERA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.955.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Dirk van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CARRERA INVEST S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43127/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CARRELAGES ZORATTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5488 Ehnen, 11, rue de Wormeldange-Haut.
R. C. Luxembourg B 49.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. CARRELAGES ZORATTO
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43126/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CASONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.625.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CASONA S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43128/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CASPER - NUET PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 53.469.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1996

La démission de Madame Susan Elaine Guilliard et de Messieurs Graham Steven Basham et Keith Le Poidevin comme administrateurs est acceptée. Pleine décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

La société anonyme FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à Bourglinster, est révoquée de son mandat de commissaire.

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 1996:

- Monsieur Christian Fabert, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Hein Poelmans, administrateur de sociétés, demeurant à Bonnevoie;
- Monsieur Lucien Ernster, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer.

VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. est nommée commissaire pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

CASPER - NUET PARTNERS S.A.
H. Poelmans
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43129/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CATERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof/Koerich.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 18 septembre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Friedrich Hotschnig, commerçant, Bertrange, président;
- Monsieur Antoine Spithoven, employé privé, Luxembourg, administrateur;
- Monsieur James Henry Pearson, employé privé, Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43131/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CATERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof/Koerich.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 2 octobre 1996 au siège de la société

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, le transfert définitif de sa succursale «De Schnékert Traiteur» 15, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg en date du 1^{er} janvier 1997 auprès du Centre Commercial Belle Etoile, route d'Arlon, L-8050 Bertrange.

Pour le Conseil d'Administration
E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43132/539/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CASTELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.243.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 23, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(43130/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CEBER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(43133/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CEC, CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la S.A.H. CEC, CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43134/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CLOST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.286.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 10 octobre 1996**Nominations statutaires**Conseil d'administration:*

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

(43135/657/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COLLETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange/Mersch, 31, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 47.369.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Wiltz, le 2 décembre 1996, vol. 168, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
COLLETTE, S.à r.l.

(43136/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COLLETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7595 Reckange/Mersch, 31, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 47.369.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Wiltz, le 2 décembre 1996, vol. 168, fol. 47, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
COLLETTE, S.à r.l.

(43137/557/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COLMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 24, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(43138/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COMALI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43139/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PHARMACEUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.282.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration que Monsieur Stefano Pessina, demeurant au 44, boulevard d'Italie, Monaco, a été nommé président du conseil d'administration avec pouvoir de signature unique.

Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43145/312/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COMAT CONTER & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald.
R. C. Luxembourg B 10.675.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 103, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

(43141/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COMAT LOCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald.
R. C. Luxembourg B 40.322.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 103, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

(43142/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COMAT MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald.
R. C. Luxembourg B 31.048.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 486, fol. 103, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

(43143/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CASONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.625.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour CASONA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43144/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COSMOPOLITAN INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.216.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSMOPOLITAN INVESTORS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.216, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 574 du 7 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 janvier 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 229 du 18 mai 1993.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 538 du 23 octobre 1996.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Eric Magrini, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs, Monsieur Roland Klein, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg et Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du Commissaire-Vérificateur.
- 2) Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3) Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 4) Conservation des livres et documents de la société.
- 5) Clôture de la liquidation.
- 6) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 novembre 1996, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) La proposition du liquidateur de payer aux actionnaires comme solde de la liquidation un montant de deux cent vingt-quatre millions cent soixante-seize mille quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (224.176.085,- LUF), représentant le solde disponible en compte courant bancaire, est approuvée.

3) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société civile FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

4) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme COSMOPOLITAN INVESTORS S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

5) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à Luxembourg, 21, rue Glesener.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, E. Magrini, R. Klein, J.-M. Nicolay, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 94S, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

F. Baden.

(43148/200/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DIA, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 52.149.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 août 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 569 du 8 novembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DIA
Société Anonyme
Signatures

(43153/546/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CONSTRUMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 36.966.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Wiltz, le 2 décembre 1996, vol. 168, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
CONSTRUMAT S.A.

(43147/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

COPARCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour COPARCO S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43146/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

CREATEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43149/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DEN NORSKE BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 12.415.

EXTRAITS

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 30 octobre 1996 que la liste des signatures autorisées se compose comme suit:

- Les signatures des détenteurs de procuration sont valables pour toutes les transactions.
- Les signatures des détenteurs de l'autorité limitée sont valables pour les actes courants n'excédant pas l'équivalent de USD 1.000.000,-.
- Les ordres de transfert pour créditer le compte de la banque auprès d'une banque correspondante peuvent être signés par des personnes autres que celles figurant sur la liste ci-après.
- Selon la catégorie, une ou deux signatures sont nécessaires pour engager la banque.

1 – Détenteurs de procuration signant seuls

Geir Andersen, Chairman of the Board of Directors;
Øivin Fjeldstad, Member of the Board of Directors;
Harald Lundh, Managing Director and Member of the Board of Directors.

2 – Détenteurs de procuration n'engageant la banque qu'en cosignant à deux

Walter B. Fiedler, General Manager;
Steen B. Frantzen, General Manager;
Jørgen Ganer, General Manager;
Erling Jeppesen, General Manager.

3 – Détenteurs de l'autorité limitée

Ils n'engagent la banque qu'en cosignant à deux «for DEN NORSE BANK (LUXEMBOURG) S.A. as per limited authority»:

Liane Bastian;
Véronique Eischen;
Bendt Heidner;
Annick Le Gal;
Robert Ries;
Claudine Roderes;
Jan Sabroe;
Guy Schaefer;
Sidsel Schmitz;
Iwana Vander Schueren;
Anne-Lise Zahl;
Chantal Zimmer.

Pour extraits conformes, délivrés aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 1996.

For DEN NORSE BANK (LUXEMBOURG) S.A.
as per limited authority

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43152/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

**M et B CONSULTANTS, Société Anonyme,
(anc. DICKS ONE).**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DICKS ONE, avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 1996, non encore publié.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpson, indépendant, demeurant à Olne/Belgique, 67, rue de Hansez.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Albert Mockel, programmeur, demeurant à Manhay/Belgique, 10, rue Basse Monchoule.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Changement de la dénomination en M et B CONSULTANTS et modification subséquente de l'article premier des statuts.

b) Modification de l'objet social de la société de sorte que l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières portant sur la fourniture aux entreprises de marchandises et de services spécialisés, dans le domaine de l'informatique, de la bureautique et de la télématique, tant en ce qui concerne le matériel que le logiciel.

Elle a également pour objet toute opération se rapportant directement ou indirectement à la profession d'informaticien au sens large du terme, en ce compris l'organisation de bureau, le conseil et la gestion de tous fichiers de données.

Elle a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente aux entreprises, la représentation, au courtage, à l'importation, à l'exportation, au conditionnement, au stockage, à la promotion, la fabrication, la distribution de tout matériel relevant du secteur de l'informatique.

Elle a pour objet la création de toutes marques ou appellations, produits généralement quelconques relevant de l'objet social, en assurer le dépôt légal et la protection de manière à pouvoir les exploiter ou les négocier de quelque manière que ce soit, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut, d'une manière générale, faire au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser ou développer la réalisation. Elle pourra notamment prêter, emprunter, hypothéquer.

Elle peut aussi faire ses opérations en son nom et pour son compte propre mais aussi pour le compte de ses membres et même pour le compte de tiers.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne ou qui soit de nature à favoriser le développement de son activité, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

La société peut également avoir pour objet la fabrication, la conception, la transformation, la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, la location, le courtage de tous biens ou marchandises dont le marché n'est pas actuellement réglementé et ce, en rapport ou non avec l'activité précitée.»

- Acceptation de la démission de Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen, de Monsieur Jean Marcel Lejeune et de la société MV GESTION en tant qu'administrateurs de la société.

- Nomination de nouveaux administrateurs.

- Nomination de Monsieur Albert Mockel comme administrateur-délégué de la société.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et de modifier, par conséquent, l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de M et B CONSULTANTS.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières portant sur la fourniture aux entreprises de marchandises et de services spécialisés, dans le domaine de l'informatique, de la bureautique et de la télématique, tant en ce qui concerne le matériel que le logiciel.

Elle a également pour objet toute opération se rapportant directement ou indirectement à la profession d'informaticien au sens large du terme, en ce compris l'organisation de bureau, le conseil et la gestion de tous fichiers de données.

Elle a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente aux entreprises, la représentation, au courtage, à l'importation, à l'exportation, au conditionnement, au stockage, à la promotion, la fabrication, la distribution de tout matériel relevant du secteur de l'informatique.

Elle a pour objet la création de toutes marques ou appellations, produits généralement quelconques relevant de l'objet social, en assurer le dépôt légal et la protection de manière à pouvoir les exploiter ou les négocier de quelque manière que ce soit, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut, d'une manière générale, faire au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser ou développer la réalisation. Elle pourra notamment prêter, emprunter, hypothéquer.

Elle peut aussi faire ses opérations en son nom et pour son compte propre mais aussi pour le compte de ses membres et même pour le compte de tiers.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, d'apport, de prise de participation ou de toute autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne ou qui soit de nature à favoriser le développement de son activité, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits, ou à élargir sa clientèle.

La société peut également avoir pour objet la fabrication, la conception, la transformation, la vente, l'achat, l'importation, l'exportation, la location, le courtage de tous biens ou marchandises dont le marché n'est pas actuellement réglementé et ce, en rapport ou non avec l'activité précitée.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen, de Monsieur Jean Marcel Lejeune et de la société MV GESTION en tant qu'administrateurs de la société et leur accorde pleine et entière décharge de leur mandat.

Ils nomment comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Albert Mockel, programmeur, demeurant à Manhay/Belgique, 10, rue Basse Monchoule;

- Madame Marie Henriette Burton, consultante en informatique, demeurant à Manhay/Belgique, 10, rue Basse Monchoule; et

- Monsieur Francis Llabres, informaticien, demeurant à Gent/Belgique, 64 Oude Brusselseweg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer comme administrateur-délégué, Monsieur Albert Mockel, préqualifié.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, Monsieur Albert Mockel, ici présent, Madame Marie Henriette Burton et Monsieur Francis Llabres, ici représentés par Monsieur Albert Mockel, prédit, en vertu de deux procurations sous seing privé annexées aux présentes, se sont réunis en conseil et ont pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué:
Monsieur Albert Mockel, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.
Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: M. Vansimpsen, A. Mockel, R. Klopp, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996, vol. 828, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996.

F. Kesseler.

(43154/219/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

M et B CONSULTANTS, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996.

F. Kesseler.

(43155/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DAPOL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 6.427.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour DAPOL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43150/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DEN DEKKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 22.358.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Wiltz, le 2 décembre 1996, vol. 168, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société DEN DEKKER, S.à r.l.

(43151/557/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EAST TRADE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- francs.

Siège social: Luxembourg

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 304 du 6 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, prénommé, en date du 15 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 601 du 17 décembre 1992.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 novembre 1996, documentant que la société à responsabilité limitée EAST TRADE COMPANY, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg,

se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

que les livres et documents de ladite société seront conservés pendant cinq ans au domicile privé des associés à Mertert, 2, rue de Mompach.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996.

F. Kesseler.

(43162/219/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 26 novembre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant Nierderterhaff / Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, demeurant à Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43156/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DIMEX S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8877 Bertrange, 244, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.496.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(43157/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DIPYLON S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.357.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti, Guy Kettmann, Guy Baumann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1997.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour DIPYLON S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43158/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DR. PERTHAIN & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 48.608.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 1996, que:

- La démission en date du 22 juillet 1996 de Monsieur Johannes Thul de ses fonctions de gérant technique est acceptée sans toutefois qu'il lui soit donné décharge pleine et entière.
- La cooptation de Monsieur Johann Elsen en qualité de gérant technique est ratifiée. Son mandat est d'une durée indéterminée.
- L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée qui se tiendra devant notaire en date du 16 décembre 1996 à 15.00 heures au 11, boulevard Charles Marx à L-2130 Luxembourg, afin de transférer le siège social de la société de la Résidence Cabourg, 24, avenue François Clément à L-5612 Mondorf-les-Bains, au 11, boulevard Charles Marx à L-2130 Luxembourg et d'éventuellement changer la dénomination de la société.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43161/743/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DOMANIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 5.552.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DOMANIUM LUXEMBOURG S.A.
tenue en date du 5 novembre 1996 à 17.00 heures*

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Lucien Jung, Constant Franssens et Jan Kees Van Vliet de leurs fonctions d'administrateur, et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 5 novembre 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

1. Monsieur Guy Legrand, directeur de banque, demeurant à Luxembourg;
 2. Monsieur Marc Collard, employé privé, demeurant à Reuland;
 3. Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Pour copie conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43159/019/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

DOMANIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 5.552.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 novembre 1996
à 17.30 heures*

Monsieur Guy Legrand est nommé administrateur-délégué de la société avec effet au 5 novembre 1996.

Les pouvoirs suivants lui sont conférés:

Monsieur Guy Legrand aura tous les pouvoirs accordés au conseil d'administration par l'article 12 des statuts.

Toutefois, la signature de deux administrateurs sera nécessaire pour:

- a) l'achat et la vente des biens immobiliers;
- b) consentir tous prêts et contracter tous emprunts lorsque leur montant dépasse LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois);
- c) contracter des hypothèques sur les biens de la société.

Pour copie conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43160/019/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ELEFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEFINT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de URNIUS S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 239 du 4 juin 1992, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 4 décembre 1995, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 67 du 8 février 1996.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondercange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept mille cent trente (7.130) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trois cent quatre-vingt-cinq millions vingt mille lires italiennes (385.020.000,- ITL), sont dûment représentées à la présente

assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de deux cent quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille liras italiennes (ITL 214.974.000,-) pour le porter de trois cent quatre-vingt-cinq millions vingt mille liras italiennes (ITL 385.020.000,-) à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille liras italiennes (ITL 599.994.000, -), par la création de trois mille neuf cent quatre-vingt-une (3.981) actions nouvelles sans valeur nominale, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer par des versements en espèces de deux cent quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille liras italiennes (ITL 214.974.000,-).

2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

3) Souscription et libération des actions nouvelles par SORGA S.A.

4) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille liras italiennes (ITL 214.974.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-cinq millions vingt mille liras italiennes (ITL 385.020.000,-) à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille liras italiennes (ITL 599.994.000,-), par la création de trois mille neuf cent quatre-vingt-une (3.981) actions nouvelles, sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux cent quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille liras italiennes (ITL 214.974.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société anonyme SORGA S.A., avec siège social à CH-Genève, 30, boulevard Helvétique,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les trois mille neuf cent quatre-vingt-une (3.981) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société SORGA S.A., préqualifiée.

Les trois mille neuf cent quatre-vingt-une (3.981) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent quatorze millions neuf cent soixante-quatorze mille liras italiennes (ITL 214.974.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille liras italiennes (ITL 599.994.000,-), représenté par onze mille cent onze (11.111) actions, sans désignation de valeur nominale. »

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996, vol. 828, fol. 83, case 6. – Reçu 44.715 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996.

F. Kessler.

(43164/219/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ELEFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1996.

F. Kessler.

(43165/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ECOGEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R. C. Luxembourg B 15.797.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 5, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(43163/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EFINAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.808.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour EFINAT S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43166/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ELMS PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 41.951.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Madame Marie-José Reyter, employée de banque, demeurant à Freylange, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour ELMS PARK S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43167/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ETS KUHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.

R. C. Luxembourg B 28.312.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 novembre 1996 que Monsieur Roland Kuhn est nommé gérant, administrateur-délégué. Il pourra engager la société par sa signature individuelle.

Pour réquisition et publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 16, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43169/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ETABLISSEMENTS EVEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 115, rue Pierre Krier.
R. C. Luxembourg B 32.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour ETABLISSEMENTS EVEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43168/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EURAMYL S.A., Société Anonyme de Participations Financières.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.815.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(43170/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EUROLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 22.222.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(43172/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EUREXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 3, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour EUREXPORT S.A.

Signature

(43171/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FINMAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 31.143.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 1996, le siège social de la société a été fixé au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

MM. Jean Bodoni, ingénieur commercial, Strassen, Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, Albert Pennacchio, employé de banque, Mondercange, Madame Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur et Mademoiselle Isabelle Arend, employée de banque, Alzingen, a été nommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Pour FINMAL S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(43180/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EURO PROPERTIES COMFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl.

R. C. Luxembourg B 46.512.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 101, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Signatures.

(43173/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

EURO PROPERTIES COMFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl.

R. C. Luxembourg B 46.512.

Les administrateurs de EURO PROPERTIES COMFORT S.A., qui se sont réunis en assemblée le 14 mai 1996 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Ont reçu la démission de Monsieur G. Frommes, demeurant à Gonderange, et ont nommé comme administrateur JAMLYN LIMITED, domiciliée à Guernesey, en accord avec l'article 6 des statuts de la société et jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale.

EURO PROPERTIES COMFORT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1996, vol. 486, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43174/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FIDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 34.437.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43176/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FIDEL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 34.437.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(43177/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FEBEX TECHNIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.873.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour FEBEX TECHNIQUE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43175/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 31.091.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(43178/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FINANCIERE MORGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.120.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(43179/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FIVE ARROWS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.491.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour FIVE ARROWS MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature

Signature

(43181/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GERCOR 55 S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.967.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the fifth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of GERCOR 55 S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on January 31st, 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial 235 of May 10th, 1996.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, administrateur-délégué, residing in Hesperange, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Jean-Michel Dibling, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Christelle Ferry, juriste, residing in Metz, France.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the subscribed capital with an amount of one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF), thus increasing the subscribed capital from its present amount of two million Luxembourg francs (2,000,000.- LUF) up to an amount of three million Luxembourg francs (3,000,000.- LUF).

2. To issue one thousand (1,000) additional shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to three thousand (3,000) shares of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF).

3. To accept the subscription to the newly issued one thousand (1,000) shares by INTERMAN SERVICES LIMITED, a company duly registered in the British Virgin Islands, for a total amount of one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF).

4. To give full power to the board of directors to proceed with the issue of bonds, in registered or bearer form. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

II. - The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the

represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. - As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF) to bring it from its present amount of two million Luxembourg francs (2,000,000.- LUF) to three million Luxembourg francs (3,000,000.- LUF) by the issuing of one thousand (1,000) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the other shareholder waived his preferential subscription rights, decides to admit to the subscription to the one thousand (1,000) new shares the company INTERMAN SERVICES LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

Subscription - Payment

Thereupon, the company INTERMAN SERVICES LIMITED, prenamed, here represented by Mrs Ariane Slinger, prenamed, acting in her capacity as director, declared to subscribe to the one thousand (1,000) new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of one million Luxembourg francs (1,000,000.- LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to give full power to the board of directors to proceed with the issue of bonds, in registered or bearer form. The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at three million Luxembourg francs (3,000,000.- LUF) represented by three thousand (3,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF) to be divided into five thousand (5,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed to and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately forty thousand francs (40,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERCOR 55 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 235 du 10 mai 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF).

2. Emettre mille (1.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes pour porter le nombre des actions à trois mille (3.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. Accepter la souscription des mille (1.000) actions nouvellement émises par INTERMAN SERVICES LIMITED, une société de droit des British Virgin Islands, pour un montant total d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF).

4. Donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF) à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des mille (1.000) actions nouvelles par la société INTERMAN SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, BVI.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes: INTERMAN SERVICES LIMITED, préqualifiée, ici représentée par Madame Ariane Slinger, prénommée, agissant en qualité de directeur, laquelle société déclare souscrire les mille (1.000) actions nouvelles.

Les mille (1.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant un versement en espèces de sorte que la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quarante mille francs (40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 94S, fol. 27, case 4. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 décembre 1996.

G. Lecuit.

(43184/220/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GERCOR 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 décembre 1996.

G. Lecuit.

(43185/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 44.543.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 21 novembre 1996:

– la délibération sur les comptes annuels au 31 juillet 1996 est reportée à une date ultérieure;

– le mandat des administrateurs et du commissaire est provisoirement renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 25 novembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43183/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

FRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.128.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour FRILUX S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43182/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GERINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.759.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 3 novembre 1995, le conseil d'administration se compose comme suit:
Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, Vlessart;
Madame Marie-José Reyter, employée de banque, Freylange;
Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

Monsieur Christian Agata, employé de banque, Wecker.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour GERINTER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43186/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

ILIS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.209.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Revital Adir, de nationalité israélienne, demeurant au 235 West 48th Street, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Sabine Perrier, fondée de pouvoir, demeurant à F-57100 Thionville-Elange, 5, Chemin du Colombier,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 novembre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

– Le 23 octobre 1990 a été constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme holding ILIS CORPORATION S.A., R. C. Luxembourg B n° 35.209, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial n° 132 du 16 mars 1991. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du même notaire le 13 novembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 175 du 11 avril 1991.

– La société a actuellement un capital social de USD 236.000,- (deux cent trente-six mille dollars américains), représentés par 118.000 (cent dix-huit mille) actions de valeur nominale 2,- (deux) dollars américains chacune, intégralement libérées.

– La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ILIS CORPORATION S.A., soit:

Certificat n° I de 23.999 actions ordinaires de valeur nominale USD 2,-

Certificat n° II de 1 action ordinaire de valeur nominale USD 2,-

Certificat n° III de 94.000 actions ordinaires de valeur nominale USD 2,-

représentant l'entière du capital de la société.

- Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la société ILIS CORPORATION S.A., déclare que tout le passif de la société ILIS CORPORATION S.A. est réglé.
- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions toutes au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 94S, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(43199/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GIRONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.698.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour GIRONDE S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43187/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 47.168.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg, le 3 décembre 1996 à 8.00 heures*

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en son remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Réquisition pour modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

N. Pollefort

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43190/046/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

HINTER DEM SCHLOSS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 11 novembre 1996, vol. 257, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(43191/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

GORDANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.581.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(43188/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

H I T M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.389.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(43192/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

H I T M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.389.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(43193/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

H I T M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 7, Montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 41.389.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH
Signature

(43194/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

**MURFET S.A., Société Anonyme,
(anc. MURFET, S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.149.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MURFET, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 12 février 1996.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente a désigné comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en

conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs représentants ou porteurs de procurations présents à l'assemblée, restera annexée, ensemble avec les procurations au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du gérant de la Société. Décharge à lui accorder.
2. Transformation de la Société en société anonyme.
3. Changement de la dénomination sociale en MURFET S.A.
4. Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille (750.000,-) francs, pour le porter de cinq cent mille (500.000,-) francs à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs par l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles actions de mille (1.000,-) francs chacune, toutes souscrites par PALADIN LIMITED, l'autre actionnaire ayant déclaré renoncer aux actions qui lui étaient attribuables.
5. Création d'un capital autorisé de quinze millions (15.000.000,-) de francs, représenté par quinze mille (15.000) actions de mille (1.000,-) francs chacune et autorisation à accorder au conseil d'administration pour augmenter le capital souscrit dans la limite du capital autorisé.
6. Changement de l'objet social pour l'adapter à celui d'une société anonyme de participations financières et refonte complète des statuts de la société qui seront rédigés en langue française uniquement.
7. Confirmation de la fin de l'année financière au 31 décembre, la première année financière devant se terminer le 31 décembre 1996.
8. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois d'août à 10.00 heures, la première assemblée générale devant avoir lieu le mardi 12 août 1997 à 10.00 heures.
9. Nomination comme administrateurs de la Société, avec effet à la clôture de l'assemblée, de:
 - Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, demeurant au 16, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange;
 - Monsieur Steven Georgala, Bachelor of Laws, demeurant au 14, rue Godchaux, L-1634 Luxembourg;
 - Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, demeurant au 6, boulevard Georges-Favon, CH-1211 Genève (Suisse).
10. Nomination de la FIDUCIAIRE NATIONALE, Experts comptables, avec siège social à «Lys Royal», 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, comme commissaire de la Société avec effet à la clôture de l'assemblée.
11. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, l'Assemblée a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du gérant de la société. Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de transformer la Société en société anonyme.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société en MURFET S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille (750.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par PALADIN LIMITED, une société ayant son siège social à Skandia House, Finch Road, Douglas, Ile du Man, ici représentée par Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 novembre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de sept cent cinquante mille (750.000,-) francs luxembourgeois été mis à la libre disposition de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de créer un capital autorisé de quinze millions (15.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune et autorise le conseil d'administration à augmenter le capital souscrit dans la limite du capital autorisé.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social pour l'adapter à celui d'une société anonyme de participations financières.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est décidé de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}.- Statut et Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Changements du Capital et Actions

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MURFET S.A. («la Société»).

Art. 2. Siège Social. 2.1. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. Il peut être transféré par résolution des administrateurs («les Administrateurs») d'une adresse à une autre endéans la Commune. Des transferts à un autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires (telle que définie à l'article 11).

2.2. Le Conseil d'Administration de la Société («le Conseil») pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, emprunts obligataires, bons et d'autres valeurs mobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement et la gérance de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toutes entreprises financières, industrielles ou financières et peut accorder tous concours, prêts ou garanties à des filiales ou des sociétés affiliées. La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'emprunts obligataires.

En général, elle peut prendre des mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de son objet sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

Art. 5. Capital Social. 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, libérées entièrement en espèces.

5.2. Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions (15.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Art. 6. Modifications du Capital. 6.1. Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou par tranches successives à la seule discrétion du Conseil, et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2. Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1., y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables, et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3. Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période précitée à l'article 6.1. sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel.

Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'auront pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4. Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5. Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6. Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit davantage par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions. 7.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3. Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4., les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de fac-similé, sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4. Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis sans frais en remplacement.

7.5. Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6. La société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7. La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et, en outre, aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8. Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bonne, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9. Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 et 12.00 heures.

7.10. Lorsqu'un certificat d'action aura été détruit, endommagé ou lacéré, ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur sa demande, sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) de conformité avec les dispositions pertinentes de la loi applicable.

Art. 8. Transfert. 8.1. Excepté pour ce qui est indiqué à l'article 8.2. ci-dessus, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront libres de tous frais.

8.2. Le Conseil pourra refuser d'accepter ou de donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

a) a été exécuté(e) ou donné(e) en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou

b) reflète ou a été exécuté(e) conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autre autorité étrangère; ou

c) reflète ou a été exécuté(e) conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère, effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ces pouvoirs tels que décrits ci-dessus.

8.3. Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cessionnaire ou de son droit de céder les actions.

8.4. Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet Article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces Articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé, le ou les codétenteurs subsistants seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé, sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

8.5. La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou de tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

Chapitre II.- Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblées Générales des Actionnaires («Assemblées Générales»). 9.1. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'août de chaque année à dix heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2. Toutes les Assemblées Générales seront tenues, soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3. Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal circulant à Luxembourg et dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyés par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion;

b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion, à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire indiquera, si c'est opportun, toutes propositions de modifications des statuts et, dans le cas où il est proposé de changer la nationalité de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une Assemblée Générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des Assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4.a) Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires seront présidées par le Président ou un Vice-Président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'Assemblée, le président de l'Assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents ou représentés. Les ordres du jour de ces Assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

b) Les minutes des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires seront consignées par le Secrétaire et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les minutes, les minutes seront signées par le Président et le Secrétaire seulement. Les minutes mentionneront:

i) qu'un avis de convocation à l'Assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);
ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'Assemblée a atteint le quorum; et
iii) si le quorum a été atteint, que l'Assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'Assemblée le décide, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le Président et le Secrétaire de l'Assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les minutes que toutes les exigences relatives à l'avis, au quorum et à la majorité requis pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5. Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces Assemblées.

9.6. Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7. Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des Assemblées Générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la Société, les résolutions des Assemblées Générales Extraordinaires devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 11. Assemblées Générales Extraordinaires. Une Assemblée Générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la Loi, ou bien par les présents statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la Loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés à l'article 9 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Chapitre III.- Conseil d'Administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'Administration. 12.1. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

12.3. En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 13. Présidence et Vice-Présidence. Le Conseil désignera parmi ses membres un Président. Il peut élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion sera conférée au Vice-Président ou, à défaut, à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du Conseil. 14.1. Le Conseil se réunit sur convocation de son Président, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

14.2. Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3. Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. 15.1. Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires, connexes ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société.

15.2. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou pour prendre toutes dispositions pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire par la Loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

15.3. La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

Art. 16. Décisions du Conseil. 16.1. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix et le président a une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil seront consignées dans des minutes signées par le Président de l'Assemblée.

16.2. Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil. 17.1. Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2. S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un seul administrateur en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale est requise.

17.3. Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix tous pouvoirs spéciaux.

Art. 18. Intérêts des Administrateurs. 18.1. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2. Tout administrateur ou agent qui est administrateur, officier ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires, ne pourra, uniquement à cause de l'affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autres affaires.

18.3. Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou agent devra avertir le Conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou voter sur cette transaction; il sera rendu compte de cette transaction et de cet intérêt d'administrateur ou d'agent à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 19. Indemnité et Responsabilité. 19.1. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3., chaque administrateur, secrétaire et autre agent, serviteur ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, serviteur ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir redevable en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, secrétaire, agent, serviteur ou représentant, en relation avec tous actions ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3. a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, le serviteur ou représentant n'aurait pas été tenu pour responsable en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3.a) dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société, il a été administrateur ou agent d'une société dont la Société est un actionnaire direct ou indirect et au sujet de laquelle il n'est pas en droit

d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe qu'elle manière pour la décharge de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

19.2. Sous réserve des dispositions de l'article 19.3., aucun administrateur, agent, serviteur ou représentant de la Société ne sera responsable pour les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre administrateur, agent, serviteur ou représentant ou pour avoir pris part à ces reçus ou autres actes conformes ou pertes ou dépenses occasionnées à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, au nom de la Société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionnés par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour tous autres pertes, dommages ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3.a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages:

(i) à la Société, s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou de mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la Loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes, s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou de ces statuts, à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine Assemblée Générale.

b) Si une partie de l'article 19.1. ou 19.2. est invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifie l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux Comptes. 20.1. La surveillance de la Société et la révision de ses comptes sont confiées à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2. Le commissaire sera élu par l'Assemblée Générale pour une durée expirant à la date de la prochaine Assemblée Générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3. Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Art. 21. Rémunération des Administrateurs et Commissaire. Les actionnaires réunis en Assemblée Générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV.- Année Sociale, Situation Financière, Attribution des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Situation Financière. 23.1. A la fin de chaque exercice, le Conseil préparera un bilan et un compte de profits et pertes de la Société.

23.2. Les bilans et comptes de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des Comptes. 24.1. L'Assemblée Générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et du commissaire et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2. Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire de tout engagement de la Société pour tous pertes ou dommages résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faits par les administrateurs et commissaire en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts, sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des Bénéfices. 25.1. Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2. De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3. Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4. Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5. Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par la loi.

Art. 26. Acomptes sur Dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V.- Dissolution et Liquidation

Art. 27. Dissolution. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société sur proposition faite par le Conseil.

L'Assemblée Générale Extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la Société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des

avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions qui ne sont pas détenues par la Société ni par une filiale de la Société.

Chapitre VI.- Généralités

Art. 28. Dispositions Légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale de confirmer la fin de l'année financière au 31 décembre, la première année financière devant se terminer le 31 décembre 1996.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de confirmer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au deuxième mardi du mois d'août à dix heures, la première assemblée générale devant avoir lieu le mardi 12 août 1997 à dix heures.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateurs de la Société avec effet à la clôture de l'assemblée:
 - Monsieur Rory C. Kerr, Master of Laws, demeurant au 16, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange;
 - Monsieur Steven Georgala, Bachelor of Laws, demeurant au 14, rue Godchaux, L-1634 Luxembourg;
 - Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, demeurant au 6, boulevard Georges-Favon, CH-1211 Genève (Suisse).

Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer commissaire aux comptes:
 La FIDUCIAIRE NATIONALE, expert-comptable, avec siège social à «Lys Royal», 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à soixante-douze mille (72.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, R. Thill, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 945, fol. 43, case 6. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1996.

A. Schwachtgen.

(43226/230/451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 27.245.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(43189/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

HOYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.206.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour HOYA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43195/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

HYDROVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.882.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 6 novembre 1996, Monsieur Vincenzo Arnó, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 novembre 1996.

Pour HYDROVENTURE S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43196/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

IB SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 56.711.

Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 1996

Sont présents:

- 1) Monsieur Frédéric Verona, chef d'agence, demeurant à F-Montois-La-Montagne, 29, rue des Mésanges;
- 2) Madame Françoise Kracum, épouse de Monsieur Frédéric Verona, directeur technique, demeurant à F-Montois-La-Montagne, 29, rue des Mésanges;
- 3) Monsieur Claude Verona, directeur de sociétés, demeurant à F-54310 Homécourt, 7, rue du Bois Joli.

Les comparants, Monsieur Frédéric Verona et Madame Françoise Kracum, prénommés, sont les seuls associés de la société, et prennent, à l'unanimité, la décision suivante:

Décision

La démission de Monsieur Frédéric Verona, prénommé, en tant que gérant unique de la société, est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée.

Monsieur Claude Verona, prénommé, est nommé pour une durée indéterminée, gérant de la société. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Il a même pouvoir de déléguer sa signature pour toutes opérations bancaires.

Remich, le 26 novembre 1996.

Signé: F. Verona, F. Kracum, C. Verona.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 1996, vol. 474, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 décembre 1996.

A. Lentz.

(43197/221/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

IL CANTUCCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 27.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour IL CANTUCCIO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43198/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

INTERBOWLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 52.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour INTERBOWLING, S.à r.l.

(43201/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

**INFILUX, INVESTISSEMENTS FINANCIERS LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.181.

A la suite de l'assemblée générale statutaire du 21 mai 1996, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Alain Georges, docteur en droit, Luxembourg;
- Monsieur Georges Arendt, docteur en droit, Luxembourg;
- Monsieur Jean Meyer, docteur en droit, Oberanven;
- Monsieur Jean-Pierre Berghmans, administrateur de sociétés, Clavier Les Avins;
- Monsieur Léon A. Lhoist, administrateur de sociétés, Woluwé St. Pierre;
- Monsieur Roland Frising, licencié en droit, Roodt/Syre;

Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Benedict Verstraete, docteur en droit, Couture St. Germain.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

Pour INFILUX, INVESTISSEMENTS FINANCIERS
LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX S.A.
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43200/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

**INTERNATIONAL ASSETS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
(en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.127.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 22 novembre 1996 que BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, Liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg a été nommée Commissaire à la liquidation conformément à l'article 151 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 22 novembre 1996 que le rapport du Commissaire à la liquidation, invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 18 novembre 1996, a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, et que le dépôt des livres sociaux pendant une période de cinq ans au siège de la société, a été ordonné.

Pour INTERNATIONAL ASSETS FUND
SICAV (en liquidation)

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

(43202/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

INTERNATIONAL PROJECTS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 37.996.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 3 décembre 1996 à 9.00 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en son remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Réquisition pour modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43203/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

INVESTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.719.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(43204/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

INVESTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.720.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(43205/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

KAMFIN H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(43206/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

KANLIPE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 33.102.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 3 décembre 1996 à 10.00 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Dubois et nomme en son remplacement, conformément à l'article 51 de la loi, Monsieur Daniel Hussin, employé privé, Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

J.-M. Bondioli

Administrateur

Réquisition pour modification d'une inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 31, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43207/046/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

KIWINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.968.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1994 (remplaçant le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 1996, vol. 480, fol. 35, case 4, et déposé le 12 juin 1996), a été enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour KIWINTER S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

(43208/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

KONINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour KONINGS, S.à r.l.

(43298/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 26 novembre 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Betrange, président,
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, administrateur,
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, administrateur,
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13 case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43210/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LORCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 30.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. LORCOM

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(43211/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.773.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 octobre 1996

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'accepter la démission de Monsieur Peter Hordijk de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité, de nommer nouvel administrateur:

- Monsieur Jean-Louis Mutschler, demeurant à F-67150 Limersheim.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour réquisition- inscription

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43212/518/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LUX TRANSPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, rue de l'Industrie.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(43216/561/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LUX TRANSIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 45, rue d'Alzingen.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 11 novembre 1996, vol. 257, fol. 92, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH.

(43217/561/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

**MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. MONDILUX REINSURANCE).**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.168.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twentieth of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MONDILUX REINSURANCE, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 25.168), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 19th of November 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 57 of March 9th, 1987. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 13th of November 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 35 of January 1st, 1996.

The meeting was opened at nine o'clock with Mr Harry Freese, economist, residing in Lucerne, in the chair, who appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Tombs, directeur de sociétés, residing in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company into MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation related to the purpose of the Company as follows:

«The object of the corporation is to invest in any companies in any form, as well in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad.

It may take participations in other Luxembourg companies and foreign companies, as well as manage, supervise and develop its participations and investments.

The corporation may in particular, acquire by purchase, subscription or in any other manner all types of securities and may dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, advance, loan or guarantee to any company in which it has a direct or indirect interest.

Moreover the Company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.»

3. Amendment of the French version of Article 12 of the Articles of Incorporation as follows:

«La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la société, dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

4. Amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation as follows:

«The supervision of the operations of the company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors shall be elected by the shareholders' meeting for a maximum period of six years and they shall be re-eligible.»

5. Acceptance of the resignation of the directors and discharge.

6. Appointment of four new directors and of one statutory auditor.

7. Transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, 69, route d'Esch.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 1.** There exists a company under the name of MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.»

Second resolution

The meeting resolves to change the purpose of the company and consequently modify Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 3.** The object of the corporation is to invest in any companies in any form, as well in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad.

It may take participations in other Luxembourg companies and foreign companies, as well as manage, supervise and develop its participations and investments.

The corporation may in particular, acquire by purchase, subscription or in any other manner all types of securities and may dispose of them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow in any form and grant any assistance, advance, loan or guarantee to any company in which it has a direct or indirect interest.

Moreover, the Company may carry out any patrimonial, commercial, industrial or financial activity which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.»

Third resolution

The meeting resolves to amend the French version of Article 12 of the Articles of Incorporation as follows:

«La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la société, dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

Fourth resolution

The meeting resolves to amend Article 13 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13.** The supervision of the operations of the company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors shall be elected by the shareholders' meeting for a maximum period of six years and they shall be re-eligible.»

Fifth resolution

The meeting accepts the resignation of the directors and grants them discharge.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint as new directors:

1. Mr Harry Freese, economist, residing in Lucerne, Switzerland,
2. Mr Godefridus Peter Maria Van Brussel, company lawyer, residing in Eindhoven, The Netherlands,
3. Mr Guy Kettmann, fondé de pouvoir, residing in Howald,
4. Mr Jean Bodoni, ingénieur commercial, residing in Luxembourg.

The mandate of the directors thus appointed will terminate at the issue of the ordinary general meeting of 1998.

The meeting decides to appoint as statutory auditor:

KPMG Fides Peat, with registered office in Berne, Switzerland.

The mandate of the auditor thus appointed will terminate at the issue of the ordinary general meeting of 1998.

Seventh resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, 69, route d'Esch.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDILUX REINSURANCE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.168, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 57 du 9 mars 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 35 du 19 janvier 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Harry Freese, économiste, demeurant à Lucerne,

qui désigne comme secrétaire, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Frank Tombs, directeur de sociétés, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination en MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«L'objet de la société est d'investir dans toutes entreprises sous toutes ses formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ses participations et investissements.

Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Modification de l'article 12 des statuts comme suit:

«La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la société, dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

4. Modification de l'article 13 des statuts comme suit:

«Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans et ils seront rééligibles.»

5. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.

6. Nomination de quatre nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

7. Transfert du siège social à Luxembourg, 69, route Esch.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

L'article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«**Art. 3.** L'objet de la société est d'investir dans toutes entreprises sous toutes ses formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer, contrôler et mettre en valeur ses participations et investissements.

Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la société, dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

«**Art. 13.** Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans et ils seront rééligibles.»

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels et leur donne décharge.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs:

1. Monsieur Harry Freese, économiste, demeurant à Lucerne, Suisse,
2. Monsieur Godefridus Peter Maria Van Brussel, juriste de société, demeurant à Eindhoven, Pays-Bas,
3. Monsieur Guy Kettmann, fondé de pouvoir, demeurant à Howald,
4. Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes:

KPMG Fides Peat, avec siège à Berne, Suisse.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Freese, A. Siebenaler, F. Tombs, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1996, vol. 94S, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition condorm, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

F. Baden.

(43223/200/230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

MONDILUX INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

F. Baden.

(43224/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

MERCOLEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.245.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 1996, Monsieur Juan Manuel Ruiz-Gálvez Priego, lawyer, demeurant à Marbella, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Rafael Diaz Moliner, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 novembre 1996.

Pour MERCOLEC S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43221/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LUXOMED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.356.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(43215/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

LYNX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 61, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 3, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour LYNX PRODUCTIONS S.A.

Signature

(43218/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

MAURON, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 29.797.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 janvier 1989, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations - N° 132 du 16 mai 1989; actes modificatifs reçus par le même notaire, en date du 30 septembre 1991, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations - N° 133 du 9 avril 1992, et par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 juillet 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations - N° 505 du 25 octobre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Composition du Conseil d'administration

MM. Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;
Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-1224 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

M. Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

MAURON, Société Anonyme

Signature

(43220/546/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

PARISSIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.537.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PARISSIMMO S.A., R.C. Luxembourg B n° 56.537, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 octobre 1996, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Sabine Perrier, fondée de pouvoir, demeurant à Thionville-Elange (France).

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy, France.

Mademoiselle la présidente expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs français, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures de la mandataire des actionnaires, tous représentés, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Augmentation du capital par versement en espèces de FRF 500.000,- (cinq cent mille francs français), pour le porter de FRF 250.000,- à FRF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs français) par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions de valeur nominale FRF 1.000,- (mille francs français).

– Souscription de cinq cents (500) actions de valeur nominale FRF 1.000,- (mille francs français) par MILLIKAN INVESTMENTS LIMITED, Tortola, Iles Vierges Britanniques; renonciation au droit de souscription préférentiel de Sabine Perrier à ladite augmentation;

b) Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille (750.000,-) francs français, divisé en sept cent cinquante (750) actions de valeur nominale mille (1.000,-) francs français chacune.»

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cinq cent mille (500.000,-) francs français, pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille (250.000,-) francs français à sept cent cinquante mille (750.000,-) francs français, par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de la façon suivante:

– cinq cents (500) actions de valeur FRF 1.000,- (mille francs français) par MILLIKAN INVESTMENTS LIMITED, Tortola, Iles Vierges Britanniques; ici dûment représentée par Sabine Perrier, préqualifiée et habilitée à engager la société par sa signature individuelle en sa qualité d'administrateur.

Sabine Perrier, préqualifiée, renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs français a été mise à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille (750.000,-) francs français, divisé en sept cent cinquante (750) actions de valeur nominale mille (1.000,-) francs français chacune.»

Estimation du capital augmenté et souscrit

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital augmenté et souscrit est estimé à LUF 3.050.000,-.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à LUF 65.000,- (soixante-cinq mille francs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1996, vol. 94S, fol. 58, case 6. – Reçu 30.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(43235/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

PARISSIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.537.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 924/96 du 19 novembre 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

A. Schwachtgen.

(43236/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

M.A.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.557.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour M.A.R. INTERNATIONAL S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signatures

(43219/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

**MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES (MULUFI) S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 3.963.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 1996

La démission de Messieurs Eddi Vanden Berghe, Gilbert Van den Hende et Marcel Verhasselt comme administrateurs et celle de Monsieur Jean-Luc Geraerts comme commissaire sont acceptées. Pleine décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat.

Sont nommés administrateurs pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 1996:

- Monsieur Christian Fabert, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Hein Poelmans, administrateur de sociétés, demeurant à Bonnevoie;
- Monsieur Lucien Ernster, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer.

VGD LUXEMBOURG S.à r.l. est nommée commissaire pour la même période.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 1996.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS
FINANCIERES (MULUFI) S.A.

H. Poelmans
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43227/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.

MONTESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 31 mai 1996

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, Nierderterhaff/Bertrange, Président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, Administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Koerich, Administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, Administrateur;

Leur mandat viendra à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43225/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1996.